

MAIRIE DE TACOIGNIERES

**1, rue du Clos de l'Isle
78910 TACOIGNIERES
TEL 01 34 87 22 24
FAX 01 34 87 26 32**

**CONVENTION D'UTILISATION
DE LOCAUX MUNICIPAUX**

Entre : Monsieur Patrice LE BAIL, Maire de Tacoignières,

Et :

Il a été convenu un droit précaire d'utilisation accordé aux conditions suivantes :

1. Désignation précise et adresse des locaux utilisés :

GRANDE SALLE, PETITE SALLE, ENSEMBLE
du FOYER RURAL, grande rue,

Date :

Motif :

Nombre de participants :

(Places assises maxi 120, Places debout maxi 180)

Tarif de la location :

Tarif du nettoyage:

Journée supplémentaire :

Location Vaisselle :

TOTAL:

2. Conditions d'utilisation :

L'organisateur s'engage à utiliser les locaux ci-dessus désignés, à l'exception de tous autres, à les rendre en parfait état immeubles et meubles. L'organisateur reconnaît avoir visité les locaux et les voies d'accès qui seront effectivement utilisées.

La remise des clefs et l'état des lieux seront effectués le 17 décembre 2022 à 9 heures par l'employé communal responsable des locaux.

3. Conditions de paiement - Caution de garantie

La somme représentant 30% des arrhes devra être réglée à la réservation, le solde, à la remise des clefs, par chèque à l'ordre de Régie Recette de Tacoignières. Une caution de 500 €, sous forme de chèque, sera déposée en garantie des dommages éventuels.

4. Mesures de sécurité

L'organisateur reconnaît avoir pris acte des consignes générales de sécurité et s'engage à les appliquer. Il reconnaît avoir constaté l'emplacement des systèmes d'alarme, d'extinction et avoir pris connaissance des voies d'évacuation et issues de secours.

Tout tir ou mise à feu pyrotechnique est interdit (sauf après autorisation écrite du Maire).

5. Assurance

L'organisateur déclare avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités exercées dans l'établissement au cours de l'utilisation des locaux mis à sa disposition. Une attestation sera exigée lors de la remise des clefs.

6. Responsabilité

Dans l'exécution de la présente convention, seule est engagée la responsabilité de l'organisateur.

Fait à Tacoignières, le

L'Organisateur Responsable

Le Maire, Patrice LE BAIL